

enseignants

de GUYANE

Écoles - Collèges - Lycées

Édito



Emmanuel OCTAVIE

Secrétaire Académique du SE-UNSA GUYANE
Membre du Bureau National du SE-UNSA



Guyane : enseigner jusqu'au bout de l'effort, exiger enfin la reconnaissance

Chères collègues, chers collègues,

Aujourd'hui, nous rendons de nouveau hommage à nos quatre collègues disparus, dont les vies consacrées à l'École continueront de vivre parmi nous. À leurs familles et proches, nous adressons notre solidarité la plus profonde.

Enseigner en Guyane, surtout dans les zones isolées, ne s'apparente pas à des conditions ordinaires. C'est un défi permanent, nécessitant adaptation et engagement, souvent sans moyens suffisants. Ces conditions extrêmes doivent être pleinement reconnues et non simplement constatées.

Nous demandons la venue du ministre de l'Éducation nationale en Guyane, non pour une visite protocolaire, mais pour une immersion réelle. Il est crucial qu'il comprenne les défis auxquels nous faisons face, car on ne peut pas décider efficacement de ce qu'on ne connaît pas profondément.

La préparation de la prochaine rentrée suscite de vives inquiétudes : moins de moyens, classes surchargées, tensions croissantes et absence persistante de revalorisation salariale. Comment maintenir l'ambition éducative dans de telles conditions ?

Nous refusons que la responsabilité repose uniquement sur l'engagement des personnels.

Cependant, nous reconnaissons des avancées, comme les nouvelles lignes de gestion académique en matière de mobilité, qui prennent mieux en compte les réalités locales. C'est un pas dans la bonne direction, mais il doit être renforcé.

Le SE-UNSA Guyane continuera de lutter pour une gestion humaine des personnels, ancrée dans notre réalité. Nous demandons une gouvernance fondée sur l'écoute et la coopération, mettant fin aux pratiques managériales autoritaires.

Derrière chaque poste, il y a une personne. Derrière chaque mission, un engagement. Nous resterons vigilants et déterminés.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui soutiennent notre lutte. Notre force est collective, notre combat est juste, et notre horizon est clair : une École respectueuse de ses personnels, à la hauteur de ses élèves et fidèle à son territoire. Nous ne lâcherons rien. L'avenir de la Guyane se construit dans ses écoles, et ceux qui y œuvrent méritent reconnaissance, moyens et respect.

Emmanuel OCTAVIE



SOMMAIRE

- Page 1 – Édito
- Page 2 – A l'écoute des AESH
La régularisation de l'indemnité REP+
- Page 3 – Protection Sociale
Cumul Emploi/Retraite
Calendrier scolaire 2026-2027
- Page 4 – Regard sur une militante
Bilan de la formation "Bien-Être"
- Page 5 – Conférence pédagogique
Langues et cultures autochtones
Nos prochaines actions

Pour nous joindre ...

Carrefour de Bourda - villa B
3572 route de Montabo
97300 CAYENNE
0594 31 02 10

Mail: 973@se-unsa.org/

Site: <https://sections/se-unsa.org/973/>

Le SE-UNSA Guyane
dans tout le
département.





Une enquête nationale a dévoilé qu'en 2025 deux tiers des AESH étaient en CDI. Ce sont à 94% des femmes. Ces personnels ont en majorité une notification d'accompagnement pour 3 élèves (20%) et interviennent plutôt dans deux écoles ou établissements. Celles et ceux qui ont demandé à changer de lieu d'exercice à la rentrée l'ont fait davantage pour une intention de mobilité interne qu'une volonté de quitter le métier.

Rappelons que le 7 janvier 2026 le Sénat a rejeté un texte qui visait à intégrer les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap dans la fonction publique.

Le SE-UNSA demandait que nos collègues AED et AESH puissent bénéficier rétroactivement de l'indemnité de suggestions dont bénéficiaient (depuis 2015) les personnels affectés en REP ou REP+. Le 8 avril 2026, le Conseil d'État, après avoir confirmé ce droit, a rejeté la requête du syndicat, répondant que la prescription quadriennale ne permet d'attribuer la prime que dans la limite des quatre années précédant la demande des agents concernés.

Régularisation de l'indemnité REP+

Régularisation de l'Indemnité REP+ pour AESH et AED : Informations et Perspectives

Les demandes de régularisation relatives à la rétroactivité de l'indemnité REP+ pour les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicaps (AESH) et les Agents Éducatifs (AED) sont actuellement à l'étude. Selon le calendrier prévisionnel, la mise en paiement de la régularisation, tant pour la part fixe que pour la part variable, est attendue sur les bulletins de paie entre juin et août 2026.

Conditions d'Octroi des Intérêts Moratoires

Les conditions d'octroi des intérêts moratoires sont encore en cours de validation.

Les régularisations potentielles afférentes seront traitées ultérieurement, dans le respect d'un cadre budgétaire qui échappe à la compétence de l'administration en charge.

Suivi et Communication

Les agents sont invités à maintenir un contact régulier avec leur gestionnaire, qui se chargera du suivi des dossiers et transmettra les informations au fur et à mesure des évolutions. Le SE-Unsa continuera également à suivre l'évolution des dossiers qui lui ont été confiés. Restez attentifs aux prochaines communications pour être informés des développements concernant cette situation.

Élève à comportement perturbateur : Se préserver n'est pas un choix, c'est un droit.

Le SE-UNSA Guyane le rappelle avec force : les enseignants ne peuvent pas exercer durablement sous tension permanente sans que leur santé et leur responsabilité professionnelle ne soient mises en danger.

Sur le terrain, l'exposition aux risques psychosociaux (RPS) est une réalité quotidienne. La gestion d'élèves à comportements perturbateurs, la pression institutionnelle et la surcharge administrative placent trop souvent les personnels dans un état d'épuisement tel que la lucidité professionnelle s'altère. Dans ces conditions, les erreurs de jugement deviennent plus probables, non par manque de professionnalisme, mais par fatigue extrême.

Se préserver, c'est faire respecter le cadre réglementaire, refuser l'isolement et alerter lorsque les conditions de travail deviennent délétères. C'est aussi prendre soin de sa santé physique et psychologique, sans culpabilité.

Les membres du F3SCT (ex-CHSCT) ont la responsabilité d'accompagner, protéger et alerter. Ils doivent, lorsque la situation l'exige, encourager l'arrêt de travail : protéger la santé des personnels, c'est aussi prévenir les fautes professionnelles liées à l'épuisement.

Se préserver, c'est se défendre. Le SE-UNSA sera toujours aux côtés des personnels pour faire respecter ce droit fondamental.

2nd DEGRÉ

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé des changements pour la terminale professionnelle : les épreuves du bac pro auront lieu à la mi-juin en même temps que les autres baccalauréats. Un parcours différencié de deux semaines séables sera proposé chaque année au plus tard au mois de mars, soit à travers des Périodes de Formation en Milieu Professionnel qui donnent lieu à des gratifications, soit à travers une préparation à l'enseignement supérieur. Ce parcours sera valorisé sur la plateforme Parcoursup.

Ces annonces répondent aux revendications de notre fédération qui a contribué aux modifications pour restaurer une année de terminale recentrée sur les temps d'enseignement et de formation.

VOIE PROFESSIONNELLE : des avancées concrètes

Cela permettra aux élèves de consolider leurs compétences, de se préparer sereinement à l'examen et de construire leur projet post-bac.

La terminale de la voie professionnelle a été perturbée par plusieurs réformes qui se sont succédées rapidement. L'UNSA-Education dénonce les dispositifs non accompagnés et a voulu conserver le bénéfice du travail engagé par les professionnels dans les lycées pour l'accompagnement des élèves.

L'UNSA-Education a constamment œuvré pour garantir un examen national équitable et soutenable, tant pour les élèves que pour les personnels, tout en renforçant la préparation de l'après-bac.



A compter du 1^{er} mai 2026, tous les agents de l'Education Nationale bénéficieront des garanties négociées entre l'Etat et les partenaires sociaux. La MGEN qui a remporté l'appel d'offre gèrera le dispositif de protection sociale complémentaire (PSC).

Le SE-UNSA, comme la quasi-totalité des syndicats, a émis un avis favorable à cette disposition qui a pour but de mieux protéger la santé des agents.

L'affiliation au contrat collectif santé est obligatoire pour tous les agents actifs. Toutefois, l'agent peut bénéficier d'une dispense.

Les retraités peuvent demander à adhérer à ce nouveau contrat ainsi que leurs ayants droits, mais le ministère ne participera pas à la prise en charge de la cotisation.

Les agents en disponibilité pour convenance personnelle ou détachés auprès d'une autre administration ne sont pas éligibles au contrat collectif.

Les agents en disponibilité pour convenance personnelle ou détachés auprès d'une autre administration ne sont pas éligibles au contrat collectif.

Les collègues en congé parental, congé de proche aidant, congé formation, disponibilité pour raison de santé ou pour élever un enfant de moins de 12 ans restent bénéficiaires des garanties.

Si les agents n'effectuent pas ou ne finalisent pas leur parcours d'affiliation dans le délai de 21 jours après réception du courriel d'affiliation, ils seront affiliés d'office au nouveau régime, au 1^{er} mai 2026. Toutefois, ils ne pourront pas bénéficier des prestations tant que la MGEN n'aura pas connaissance de leurs coordonnées bancaires.

Une personne déjà adhérente à un contrat complémentaire santé MGEN n'a aucune démarche de résiliation à faire. En revanche, il doit bien effectuer son parcours d'affiliation au nouveau contrat collectif.

Les parts de la cotisation relative aux garanties socle seront prélevées sur la rémunération et apparaîtront donc sur le bulletin de salaire. Les cotisations relatives aux options seront prélevées sur le compte bancaire de l'agent et n'apparaîtront donc pas sur le bulletin de paie.

Vous pourrez vous adresser à la MGEN pour avoir plus de précisions.

Cumul emploi-retraite: un durcissement en 2027

Le recours au cumul emploi-retraite sera modifié au 1^{er} janvier 2027 par la loi de financement de la sécurité sociale.

Seuls, les nouveaux retraités à compter de cette date seront concernés.

Les règles qui seront appliquées sont les suivantes :

appliquées sont les suivantes :

- Avant l'âge légal de 64 ans, la pension sera totalement écartée à hauteur des revenus d'activité, dès le premier euro. Elle sera réduite du montant des revenus professionnels.
- Entre l'âge légal et 67 ans, un cumul partiel restera possible. La pension sera écartée à hauteur de 50% des revenus d'activité qui dépassent un seuil d'environ 7 000 euros annuels.
- Après 67 ans, le cumul emploi-retraite sera libre, sans limite avec la création de droit à une seconde pension.

La liste des activités qui peuvent être cumulées librement ne sera plus fixée par la loi, mais par décret.

Le SE-Unsa incite les agents qui hésitent à partir cette année ou l'année prochaine à bien peser les conséquences de leur choix, s'ils souhaitent cumuler un emploi avec leur retraite.

CALENDRIER SCOLAIRE 2026 – 2027

Prérentrée des enseignants : Lundi 31 août 2026

Rentrée des élèves : Mardi 1^{er} septembre 2026

| | Début des vacances | Reprise des cours |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Toussaint | Samedi 17 octobre 2026 | Mardi 3 novembre 2026 |
| Noël | Samedi 18 décembre 2026 | Lundi 4 janvier 2027 |
| Carnaval | Samedi 6 février 2027 | Jeudi 18 février 2027 |
| Pâques | Jeudi 25 mars 2027 | Lundi 12 avril 2027 |
| Pont de l'Ascension | Samedi 1 mai 2027 | Lundi 10 mai 2027 |
| Vacances d'été | Samedi 3 juillet 2027 | Rentrée scolaire 2027 |

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la classe. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en vacances le vendredi soir. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.



Regard sur une militante : Elodie SULPICE-TIMOTHEE, responsable du programme partenaires SE

Adhérente au SE Unsa Guyane depuis le début de ma carrière, il y a un peu plus de huit ans, j'ai grandi professionnellement aux côtés d'une équipe toujours présente et engagée.

Dès mon entrée dans le métier, le SE Unsa m'a accompagnée à chaque étape importante : mouvement, rendez-vous de carrière, conseils et démarches administratives. J'y ai trouvé un accompagnement de proximité, personnalisé, et surtout des interlocuteurs disponibles et bienveillants. C'est cette présence constante qui a motivé mon adhésion et renforcé ma confiance tout au long de mon parcours.



Il y a près de deux ans, j'ai donc souhaité m'engager à mon tour en devenant militante, avec l'envie de rendre un peu de tout ce que j'avais reçu.

Aujourd'hui je suis responsable du programme "Partenaires" pour que chaque enseignant adhérent au SE Unsa Guyane puisse bénéficier d'avantages concrets, au plus près de ses besoins.

À travers mon engagement, je mesure combien notre syndicat est bien plus qu'une organisation : c'est un soutien, un accompagnement et une force collective au service des enseignants.

Une première formation axée sur le "BIEN-ÊTRE" couronnée de succès!

« Prendre soin de soi et de sa santé mentale », une journée entièrement dédiée au bien-être de ses adhérents!

Au programme : ateliers de sport, séances de massage, sophrologie, conseils pour prendre soin de son corps et temps d'échanges autour de la santé mentale. Une approche complète, alternant pratique et apports concrets, pensée pour répondre aux réalités du quotidien des enseignants.

À l'issue de la formation, les retours ont été extrêmement positifs. Les participants ont salué la qualité et la diversité des interventions, la cohérence des ateliers, l'organisation soignée, l'accueil chaleureux ainsi que la bienveillance des professionnels présents.

Fort de ce succès, le SE-UNSA s'engage à reconduire cette action afin de permettre à d'autres collègues d'en bénéficier, avec l'ambition de pérenniser ce rendez-vous

Parce que prendre soin de soi est essentiel, le SE-UNSA continue d'agir aux côtés des personnels, tant dans la défense de leurs droits que dans l'accompagnement de leur bien-être.



Conférence pédagogique Langues et cultures autochtones

Conférence pédagogique sur les langues et cultures autochtones de Guyane : Un pas vers la réussite des élèves
Le 7 mai 2026, l'Université de Guyane a accueilli une conférence pédagogique marquante consacrée aux langues et cultures autochtones de notre région. Cet événement avait pour objectif de mieux comprendre les réalités socioculturelles des langues Teko, Kalina et Wayana, afin d'améliorer la réussite de nos élèves.

Des intervenants de choix

Deux intervenants ont joué un rôle clé lors de cette conférence :

- **Liliane Appolinaire, Conseillère pédagogique**, a présenté le "Paysage géolinguistique autochtone en Guyane Française". Son intervention a éclairé les participants sur la diversité linguistique et culturelle qui caractérise notre territoire.
- **Simon Alupki, Professeur des écoles et locuteur wayana**, a partagé son expertise sur "Ciel de case et tradition du Maluwana". Il a proposé des pistes pour adapter notre pédagogie et offrir un enseignement en lien avec la culture des élèves.



Ateliers pratiques et découvertes

Les participants ont également eu l'occasion d'explorer la structuration des phrases et les particularités phonologiques des langues Teko, Kalina et Wayana. Madame Appolinaire a animé un atelier culturel et artistique intitulé "Le génipa : symbole et transmission", qui a permis une initiation aux motifs graphiques. Une démonstration captivante a été offerte, mettant en lumière l'importance de la transmission des savoirs culturels.

Un regard vers l'avenir

Monsieur le recteur a également pris la parole, partageant avec nous les initiatives déjà mises en place au sein de l'académie et dévoilant ses objectifs pour les prochaines années. Ce fut un moment privilégié pour discuter des perspectives d'avenir en matière d'enseignement des langues et cultures autochtones.

Un hommage mérité

En fin de conférence, un hommage poignant a été rendu à Madame Appolinaire, soulignant son engagement inébranlable envers la jeunesse et la culture autochtone. Le SE-Unsa a tenu à reconnaître le travail acharné et la passion de cette femme inspirante, qui œuvre sans relâche pour la valorisation des cultures de notre région.

Cette conférence a été une occasion précieuse pour les enseignants de Guyane de s'enrichir sur les enjeux liés aux langues et cultures autochtones, tout en renforçant leurs pratiques pédagogiques. L'objectif est clair : mieux comprendre notre diversité pour mieux faire réussir nos élèves.

Cette conférence a été une occasion précieuse pour les enseignants de Guyane de s'enrichir sur les enjeux liés aux langues et cultures autochtones, tout en renforçant leurs pratiques pédagogiques. L'objectif est clair : mieux comprendre notre diversité pour mieux faire réussir nos élèves. En intégrant ces langues et cultures dans l'éducation, nous ouvrons la voie à une pédagogie plus inclusive et adaptée à notre réalité.

Nos prochaines actions

| Actions | Date | Lieu |
|--|--------------------|----------------------------------|
| RISTT de Saint-Laurent | Jeudi 4 juin 2026 | 11h30 au Collège Paul Jean-Louis |
| RISTT de Saint-Laurent | Jeudi 4 juin 2026 | 16h au Collège Leodate Volmar |
| Formation syndicale: Retraite et retraité | Mardi 19 juin 2026 | Cayenne |
| Formation syndicale: Soigner ses écrits professionnels | Jeudi 25 juin 2026 | Kourou |